

DANS LE PROCHAIN  
NUMÉRO

- 20<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE  
1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1954 -  
1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1974

● LA C.G.T.  
AVEC LES TRAVAILLEURS  
ET LE PEUPLE ALGERIENS

N° 58 — OCTOBRE 1974 — 8<sup>ème</sup> ANNÉE — SPÉCIAL

50 cent.

# منبر الخدام الجزائري

MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS

## LA CGT ET LA CFDT APPELLENT LES TRAVAILLEURS A L'ACTION

(س.ج.ت.) و (س.ف.د.ت.)  
تناديان الشغيلة إلى العمل والكفاح

Partant d'une même analyse de la situation, dans une déclaration commune adoptée à l'issue de leur réunion du 7 octobre, la C.G.T. et la C.F.D.T. préviennent le gouvernement et le patronat, qui ont jusqu'ici refusé de négocier, qu'elles sont résolues à s'opposer à toute nouvelle aggravation des conditions d'existence des travailleurs.

Elles appellent ensemble à une campagne d'action pour :

- le pouvoir d'achat des salaires, des retraites et des prestations sociales,
- le S.M.I.C. à 1.500 F,
- l'emploi et le droit à la retraite à 60 ans,
- les conditions de travail,
- les droits des travailleurs immigrés,
- des mesures efficaces contre la hausse des prix.

● Participez en masse notamment dans la période du 21 au 25 octobre, aux journées régionales de manifestations et d'action avec arrêt de travail pour l'ensemble des objectifs communs et particulièrement pour la défense du pouvoir d'achat.

● Agissez contre les licenciements qui touchent de nombreux secteurs parmi lesquels ceux qui emploient de nombreux travailleurs immigrés en participant aux arrêts de travail à l'occasion de l'envoi de délégation au siège du syndicat patronal le 25 octobre.

● Participez massivement aux actions que les organisations syndicales impulseront à tous les niveaux et que les deux confédérations s'attacheront à coordonner et à développer jusqu'à une action d'envergure nationale.

CHAQUE ADHÉSION  
A LA C.G.T.  
EST UN GAGE  
DE SUCCÈS

Chaque jour des dizaines de jeunes, de femmes, d'hommes, parmi lesquels de nombreux immigrés de toutes nationalités et de toutes corporations, viennent rejoindre les rangs de la C.G.T. pour la satisfaction de leurs revendications particulières et celles plus générales à la classe ouvrière. Au cours des derniers mois, leur nombre s'élève à 280.000.

Dans la situation actuelle, et plus que jamais, les travailleurs n'entendent pas supporter les frais de la politique gouvernementale d'austérité. Chaque adhésion nouvelle est une garantie supplémentaire pour la défense de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la sécurité sociale et des droits à la retraite, choses essentielles pour les salariés.

Chaque adhésion supplémentaire renforce les possibilités d'obtenir de meilleures conditions de logement, une réelle alphabétisation et formation professionnelle.

Une adhésion ajoutée aux autres crée les conditions plus favorables pour obtenir l'égalité des droits sociaux et syndicaux entre travailleurs immigrés et français.

Adhérer à la C.G.T. c'est non seulement préserver et améliorer les conditions de travail dans l'entreprise, mais aussi les conditions de vie de l'enfant et de l'épouse que nombre d'immigrés ont été contraints de laisser au pays.

LES  
TRAVAILLEURS  
FRANÇAIS  
ET  
IMMIGRÉS  
SONT  
PLUS FORTS  
DANS  
LA C.G.T.

### BULLETIN D'ADHESION

بطاقة الانخراط

Nom ..... الاسم  
Prénoms ..... Agi ..... المسن  
Adresse ..... العنوان  
Profession ..... الحرفة  
Entreprise ..... العمل  
Localité ..... المقاطعة Département ..... البلدة

A remettre ou à adresser soit au délégué syndical C.G.T.  
soit à la C.G.T., 213, rue Lafayette, Paris X<sup>ème</sup>

تسلم او ترسل اما للممثل النقابي لمنظمة س.ج.ت  
واما لقر س.ج.ت 213 شارع لافاييت - باريس 10

# الخدام التونسي والمغربي والجزائري

## لا يمكن ان تكون سياسة جديدة للهجرة

## مالم تحترم المساواة في الحقوق للعمال

## المهاجرين

بعد اجتماع مجلس الوزراء يوم الاربعاء 9 اكتوبر

ماريس ابوستولو عضو اللجنة التنفيذية الكنفدرالية س.ج.ت. يصرح :

**« IL NE PEUT Y AVOIR DE POLITIQUE NOUVELLE DE L'IMMIGRATION TANT QUE CE PRINCIPE FONDAMENTAL DE L'ÉGALITÉ DES DROITS AUX TRAVAILLEURS IMMIGRÉS N'EST PAS RESPECTÉ. »**

Suite au Conseil des ministres du 9 octobre 1974, Marius APOSTOLO, membre de la Commission exécutive confédérale et responsable de l'immigration, a déclaré :

« Cela devient méthode courante : quand le pouvoir est confronté à des anachronismes qui deviennent insupportables pour le pays, il s'écarte sur quelques points pour sauvegarder l'essentiel de sa politique de classe. Il en est ainsi de sa politique d'immigration : il annonce 25 mesures et tout le monde s'accorde à dire qu'il n'y en a que 5 !

La C.G.T. et les autres centrales ont demandé maintes fois au pouvoir la négociation sur les questions de l'immigration. Elle n'est toujours pas ouverte ! Ni les centrales ouvrières, ni la Commission de la main-d'œuvre étrangère n'ont été saisies des projets gouvernementaux.

Le gouvernement stoppe l'introduction de main-d'œuvre immigrée mais pourquoi tolère-t-il des dérogations aux grandes sociétés ?

Nous affirmons qu'il ne peut y avoir de politique nouvelle de l'immigration tant que ce principe fondamental de l'égalité des droits aux travailleurs immigrés n'est pas respecté et en particulier l'égalité des droits syndicaux encore différée.

Il en est ainsi de la protection des travailleurs immigrés en matière d'emploi qui doivent bénéficier des mêmes protections que les travailleurs français.

Des mesures positives sont prises dans le domaine du logement, mais au détriment de la construction de logements sociaux pour les travailleurs français.

Il est remarquable que les mesures sociales sont financées essentiellement par la Caisse d'allocations familiales. C'est-à-dire par les travailleurs immigrés eux-mêmes, et que le patronat et le pouvoir s'en tirent à bon compte.

Demain, C.G.T. et C.F.D.T. donneront une opinion plus détaillée sur les différentes mesures.

Ce qu'on peut en dire c'est que les quelques aspects positifs des différentes mesures sont dus à l'action incessante des syndicats pour la défense des intérêts des travailleurs immigrés.

Le président de la République aurait évoqué une nécessaire concertation européenne quant aux politiques de l'immigration.

Nous réaffirmons en ce qui concerne la C.G.T. la nécessité d'une action syndicale européenne concertée de toutes les centrales concernées pour la défense des travailleurs immigrés et des classes ouvrières de chaque pays.

Paris, le 10 octobre 1974.

من نفس الحماية مثل العمال الفرنسيين .

لقد اتخذت اجراءات ايجابية في ميدان الاسكان ولكن على حساب بناء المساكن الاجتماعية للعمال الفرنسيين.

ومن الملاحظ ان الاجراءات الاجتماعية يجرى تمويلها اساسيا من طرف صندوق المنح العائلية أي من طرف العمال المهاجرين انفسهم ، وان الباترونات والسلطة يخرجون رابحين.

ان ال ( س.ج.ت. ) و ( س.ف.د.ت. ) ستعطيان غدا وجهة نظر اكثر تفصيلا حول مختلف الاجراءات.

وان ما يمكننا قوله هو ان بعض الجوانب الايجابية لمختلف الاجراءات يعود الفضل فيها للعمل الذي لا ينوقف والذي تخوصه النقابات من اجل الدفاع عن مصالح العمال المهاجرين .

ويقال ان رئيس الجمهورية قد أشار الى ضرورة التشاور على المستوى الاوروبي فيما يخص سياسات الهجرة .

اننا نؤكد فيما يخص ال ( س.ج.ت. ) على ضرورة عمل نقابي اوروبي تتشاور حوله جميع المنظمات النقابية المعنية من اجل الدفاع عن العمال المهاجرين وعن الطبقة العاملة لكل بلد.

لقد اصبح نهج دارج انه عندما تواجه الحكومة مفارقات تاريخية لم تعد البلاد تحتملها ، تتنازل الحكومة حول بعض النقاط لتحافظ على جوهر سياستها الطبقية . وهذا ينطبق على سياستها فيما يخص الهجرة . فهي تعلن عن 25 اجراء وكل الناس متفقين انه ليس الا خمس اجراءات في الواقع.

ان ال ( س.ج.ت. ) والمنظمات النقابية الاخرى قد طلبت عدة مرات من السلطة التفاوض حول مسائل الهجرة . ولكن المفاوضات لم تفتتح حتى الآن ولم تتم اية مشاوره لا لدى المنظمات النقابية العمالية ولا لدى لجنة اليد العاملة الاجنبية حول المشاريع الاساسية .

ان الحكومة قد اوقفت دخول اليد العاملة المهاجرة ولكن لماذا تعطي استثناءات في صالح الشركات الكبيرة ؟

اننا نؤكد بأنه لا يمكن ان تكون هناك سياسة جديدة للهجرة ما لم تحترم المساواة في الحقوق للعمال المهاجرين وخصوصا الحقوق النقابية التي تم تأجيل البحث فيها من جديد.

وهذا ينطبق كذلك على حماية العمال المهاجرين فيما يخص التشغيل، هؤلاء العمال الذين يجب ان ينتفعوا